

HOCHE
A V O C A T S

Droit social

LETTRE D'INFORMATION

11.03.2021



**FLASH INFO : MISE EN LIGNE DU BULLETIN OFFICIEL DE
LA SÉCURITÉ SOCIALE (BOSS)**

Flash info :

Mise en ligne du Bulletin Officiel de la Sécurité sociale (BOSS)

Toutes les règles et la doctrine administrative en matière de cotisations et contributions de Sécurité sociale compilées au sein d'une base de données opposable à l'administration

A l'image de ce qui existe en matière d'impôts avec le Bulletin Officiel des Finances publiques (BOFiP), et conformément à ce qui a été prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 (*article L. 243-6-2 du CSS*), dans le cadre d'une collaboration entre la Direction de la Sécurité sociale et l'ACOSS, le Bulletin Officiel de la Sécurité sociale (BOSS) a été mis en ligne le 8 mars dernier, disponible à cette adresse :

<https://boss.gouv.fr/>

Le site compile toute la réglementation ainsi que la doctrine administrative en matière de cotisations et contributions de Sécurité sociale dans une base documentaire numérique unique, gratuite et surtout **opposable à l'administration à compter du 1^{er} avril 2021.**

Régulièrement actualisé par la Direction de la Sécurité sociale et le réseau des URSSAF, le BOSS conservera l'ensemble des versions de la réglementation applicable en la matière et son contenu **se substituera aux circulaires et instructions antérieures.**

Un temps d'adaptation sera néanmoins laissé pour la prise en compte des commentaires du BOSS qui tiennent compte des éventuels ajustements de la doctrine administrative actuelle.



1. LE CONTENU DU BOSS

Le BOSS se présente sous forme de fiches thématiques et pour le moment, 5 rubriques sont en ligne :

- Assiette générale ;
- Allègements généraux ;
- Exonérations zonées ;
- Avantages en nature et frais professionnels ;
- Indemnités de rupture.

Une sixième rubrique dédiée à la « **Protection sociale complémentaire** » sera prochainement disponible.

Chaque catégorie est divisée en fiches thématiques qui reprennent la réglementation applicable et procèdent à des renvois aux textes et à la jurisprudence de référence.

Un outil permettant de visionner les différentes versions de chaque fiche devrait également être mis en ligne.

Enfin, un onglet « **actualité** » offre une veille sur les principaux textes en préparation et les publications au Journal Officiel qui ont un impact direct ou indirect sur le recouvrement des prélèvements sociaux.

2. LES OBJECTIFS DU BOSS

Trois objectifs du BOSS sont affichés :

1. assurer une plus grande sécurité juridique pour les employeurs et les tiers-déclarants en rassemblant en un lieu unique l'ensemble de la doctrine applicable et opposable aux URSSAF dans le cadre de contrôle ;
2. garantir une meilleure accessibilité et intelligibilité du droit pour les organismes et experts du domaine du recouvrement ;
3. faciliter la mise à jour en temps réel de la doctrine administrative en cas d'évolution du cadre juridique.



Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des dernières actualités en matière sociale ainsi que des futures évolutions liées à l'épidémie de coronavirus dans notre prochaine lettre d'information.

CONTACTS

FRÉDÉRIQUE CASSEREAU

*Avocat associé
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
cassereau@hocheavocats.com

MARIE-SOPHIE SCHLUPP

*Avocat
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
schlupp@hocheavocats.com

CÉCILE PAYS

*Avocat
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
pays@hocheavocats.com

VINCENT MARTY

*Avocat
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
marty@hocheavocats.com

MARINE SWATON

*Avocat
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
swaton@hocheavocats.com

LAURA BOCAERT

*Juriste
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
bocaert@hocheavocats.com

SOPHIE DECHAUMET

*Avocat associé
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
dechaumet@hocheavocats.com

GABRIEL HALIMI

*Avocat
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
halimi@hocheavocats.com

LAURA ERBERTSEDER

*Avocat
Droit social*

Tél. : +33 (0)1 53 93 22 00
erbertseder@hocheavocats.com

Avec près de 70 avocats et professionnels du droit, dont une quinzaine d'associés, Hoche Avocats offre à ses clients français et internationaux un accompagnement et un conseil juridique global dans les grandes pratiques du droit des affaires.



HOCHÉ
A V O C A T S

106, RUE LA BOÉTIE Tél. : +33(6)1 53 93 22 00
75008 PARIS Fax. : +33(6)1 53 93 21 00
FRANCE hoche-avocats.com